

1968

Braga érigée en Communauté Principale — (20-VIII-1879)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Braga érigée en Communauté Principale. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1879 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

BRAGA ERIGÉE EN COMMUNAUTÉ PRINCIPALE

(20-VIII-1879)

SOMMAIRE — *Rapport tendant à ériger la Communauté de Braga en Communauté principale.*

Aujourd'hui 17 Août 1879 les Pères de la Communauté de Braga se sont réunis à l'effet de tenir leur conseil. Y ont pris part, sous la présidence du R. P. Supérieur, les PP. Hossenlopp, Santos, Charles et Rulhe.

Les prières d'usage récitées, le R. P. Supérieur propose au conseil la question suivante:

Y aurait-il lieu de proposer à la Maison-Mère, d'ériger la Communauté de Braga en Communauté principale, dans le sens qui est fixé par les nouvelles Constitutions?

Le Conseil considérant d'un côté, a) l'importance de la Communauté au point de vue du personnel, attendu que la Communauté de Braga n'est pas seulement une Communauté complète, c. à d. se composant de Pères et de Frères, mais que de plus, cette Communauté se compose d'un personnel relativement nombreux, qui par la nature même de l'oeuvre tend à s'accroître encore d'avantage.

b) l'importance de la Communauté au point de vue de la nature de l'oeuvre, attendu qu'en outre du Collège il s'y trouve établi un Noviciat de Frères, ainsi que d'aspirants scolastiques, ce qui la constitue une maison complète de formation.

c) Considérant que cette Communauté, par son éloignement relativement considérable de France et par suite de la Maison-Mère, forme déjà *de fait* comme une Circonscription à part.

d) Que par suite de cette même distance de la Maison-Mère, les rapports de la Communauté sont moins faciles et moins prompts que pour toutes nos autres Communautés d'Europe et qu'en conséquence de cela et en raison de ses diverses oeuvres, il arrive assez fréquemment que la Communauté se trouve en présence de questions qui exigent une solution prompte, sans qu'il soit possible de rester en suspens pendant le long délai qu'exige la correspondance avec Paris; e) que la Communauté de Braga est destinée à devenir comme le centre d'oeuvres, ultérieurement à entreprendre en Portugal.

Considérant d'un autre côté:

a) que le titre de *Communauté principale* n'emporte pas avec soi l'érection de la Communauté en Province, mais simplement en circonscription spéciale et juridique.

b) que, malgré ce titre de Communauté principale, la Maison-Mère est toujours libre de statuer sur l'étendue de certaines facultés, afin d'éviter par là les inconvénients qu'il pourrâit y avoir.

c) que la bonne marche des affaires, qui disent rapport à la Communauté, ne paraît pas devoir souffrir, mais plutôt gagner par cette reconnaissance.

Vu ces considérants, les Pères du Conseil, d'un consentement unanime, sont d'avis à ce que l'on propose à la Maison-Mère, la demande d'ériger la Communauté proprement dite de Braga en Communauté principale dans le sens déterminé par les nouvelles Constitutions.

[Autographe du Père Eigenmann]: Braga 20 Août 1879.

p. Jb. Eigenmann

Timbre: Collegio do Espirito S.^{to}. BRAGA.

AGCSSp. — Boîte 462.